

CHARTRE DES FUTURS MARIÉS

Votre mariage sera célébré à la Mairie de Chelles et nous vous présentons nos vœux les plus sincères de bonheur.

Institution républicaine, chaque mariage est un grand moment qui doit s'exprimer avec la dignité et la solennité qui conviennent, dans le respect de tous.

Cette Charte vous permettra, ainsi qu'à vos proches, de profiter pleinement de cette cérémonie. C'est pourquoi il est important d'informer vos invités de son contenu.

- ⦿ Le mariage civil est une institution laïque qui doit respecter le principe de neutralité. Ainsi tout signe religieux, toute manifestation à caractère religieux ou politique, tout déploiement de drapeaux, d'affiches ou de banderoles est strictement interdit.
- ⦿ Les futurs mariés et leurs invités se présenteront dans le calme à l'Hôtel de Ville 15 minutes avant l'horaire de la cérémonie.
- ⦿ Les futurs mariés et leurs invités respecteront le code de la route pour leur arrivée et leur départ. Toutes les infractions seront systématiquement relevées et verbalisées, par vidéo ou par les agents de la police présents sur place, notamment la circulation en excès de vitesse, le stationnement gênant ou dangereux, le non-port de la ceinture de sécurité.
- ⦿ Les futurs mariés et leurs invités s'abstiendront de toute manifestation sonore bruyante, aussi bien dans la salle des mariages qu'aux abords de l'Hôtel de Ville. Ils veilleront à ne pas causer de nuisances et à ne pas perturber l'accueil des administrés au sein des services municipaux.
- ⦿ Les pétards et les fumigènes sont formellement interdits. Leur usage sera verbalisé et est passible de 1500 euros d'amende.
- ⦿ A l'issue de la cérémonie, les mariés et leurs invités laisseront les lieux, à l'intérieur de l'Hôtel de Ville comme à l'extérieur, dans un état de propreté respectueux.

Nous, **et**

..... **(noms et prénoms)**

demeurant

futurs mariés, nous engageons à respecter cette Charte ainsi que l'arrêté municipal qui nous a été remis et dont nous avons pris connaissance et à les faire respecter à nos invités.

Nous prenons acte que tout manquement entraînera des verbalisations, voire des poursuites judiciaires, suivant la gravité des actes, et pourra entraîner le report du mariage à une date ultérieure.

Fait en double exemplaire à Chelles, le

Signatures des futurs mariés